



PROJET D'ETABLISSEMENT

MULTI ACCUEIL « LES GRAPPILLOUS »

Rue d'Astorga

82200 MOISSAC

Tél : 05.63.32.24.20

multi-accueil@moissac.fr



Mairie de Moissac - Pôle Enfance Jeunesse et Sports - Service Petite Enfance

3 place Roger Delthil 82000 Moissac Tél.: 05 63 32 24 20 |

1 - PROJET SOCIAL

1-1 - Introduction

En novembre 2002, le Projet Educatif Local recensait la présence de 430 enfants sur la commune de Moissac pour la tranche de 0-3ans¹. Cette augmentation démographique avait conduit la ville à développer ses modes d'accueil existants.

Dans le cadre du Contrat Enfance, la commune a donc cherché à créer des solutions qui correspondent aux besoins des enfants de cette tranche d'âge. Par ailleurs, la demande des familles rendait nécessaire la création d'un équipement.

Celui-ci a poursuivi son intégration dans un projet global d'accueil et de coordination de la Petite Enfance en lien avec les organismes existants (P.M.I, Centre Social, Education Nationale, Assistantes Maternelles) de manière à assurer une continuité et une cohérence de l'accueil entre les différents acteurs sur le terrain, sans déséquilibrer les modes d'accueil existants.

En outre, cette structure avait pour objectif de faciliter la socialisation et l'entrée à l'école maternelle ; ainsi lorsque l'enfant arrive en petite section, la transition sera mieux vécue.

Même si l'éveil et la socialisation restent les objectifs prioritaires de ce type de structure, celle-ci présente d'autres atouts, notamment dans la souplesse des horaires, l'accueil individualisé, la convivialité et les relations de confiance entre parents et professionnels.

1-2 Historique et constat

- L'existant jusqu'à 2007...

Une halte-garderie municipale a été créée en 1988 avec une capacité d'accueil de 20 enfants par demi-journée. Néanmoins, l'activité économique du secteur attire toujours une population qui travaille et a besoin d'un accueil régulier pour les enfants, à temps partiel ou à temps complet. Les modes d'utilisation des haltes-garderies le démontrent aujourd'hui.

D'ailleurs, les haltes-garderies sont souvent assimilées à des crèches à temps partiel, combinées avec d'autres modes de garde pour la durée du temps de travail des parents :

- ♦ « La Mômérie », gérée par le CCAS, où plus de 30 enfants fréquentaient la halte avec assiduité et la plupart des familles souhaitaient un accueil régulier en crèche.
- ♦ Les assistantes maternelles du territoire.

- Le projet avant 2007...

Bien qu'il soit difficile pour une Commune de faire des prévisions sur les futurs besoins de garde de la Petite Enfance en raison des mouvements permanents de la population, l'enquête menée dans le cadre du Contrat Enfance affichait comme choix prioritaire des familles, un accueil collectif en faveur d'une crèche / halte-garderie. Les résultats du sondage indiquaient que les préoccupations des parents s'attachaient à la fois à des questions de sécurité avec un intérêt pour la professionnalisation des équipes et à la recherche de réponses pratiques. Les parents souhaitaient un mode de garde assez proche

¹ en janvier 2015, la source Caf / MSA : enfants de moins de 3 ans (2013) en recensait 457.

de leur domicile et aux horaires souples. Cette dernière remarque soulignait déjà le besoin d'ouverture à la journée.

La situation obligeait les parents à chercher un mode de garde complémentaire difficile à trouver et à venir chercher les enfants pour les repas de midi.

Parallèlement au recensement des besoins, un travail d'investigation avec les représentants institutionnels, les personnes ressources et les responsables de structures, a permis de recueillir des informations, de rencontrer des acteurs de terrain et de proposer des adaptations de structures à l'évolution de l'environnement.

Enfin, une enquête, menée auprès de nombreuses familles en février 2003 fréquentant les haltes, la PMI et les écoles maternelles, a confirmé le besoin, sur le secteur, d'un accueil permanent pour les 0-4 ans à 93 %. Pour près de la moitié des familles, la demande portait sur un accueil sur la totalité de la semaine et pour 45 % sur quelques jours de la semaine. La réalisation de ce type de structure en périphérie, convenait à 82 % des parents en raison des possibilités de stationnement, d'un accès plus facile et de locaux mieux adaptés.

Ces analyses ont amené à développer de nouveaux services pour répondre aux besoins des familles.

- 2015 : signature du contrat de ville...

Un de ses axes stratégiques est de développer les actions « parentalité »

➤ Enjeux :

- l'accompagnement des parents et mise en œuvre de leurs missions éducatives
- l'intégration des familles immigrées ou familles en difficulté sociale
- la socialisation des enfants par l'intermédiaire du jeu, par l'accès à la culture, « l'ouverture » sur le monde...
- la citoyenneté et l'égalité des chances
 - objectifs stratégiques
- soutenir la parentalité, accompagner les familles dans leur rôle parental et valoriser la relation parents-enfants
- faciliter l'intégration des familles d'origine étrangère
- permettre aux parents de partager de nouvelles expériences avec leurs enfants
- accompagner les enfants, en prenant en compte la globalité de leur environnement et de leurs difficultés
 - objectifs opérationnels (exemples)
- renforcer les actions parentalité (LAEP, dispositif de réussite éducative)
- développer un axe parentalité autour de la citoyenneté, le sport et la culture, l'orientation scolaire, la scolarisation avant le CP où l'éducation sexuée, les représentations et les stéréotypes seraient abordés.

Un autre axe stratégique du contrat de ville est de mieux informer les familles sur l'offre d'accueil, le soutien à la parentalité

➤ Enjeux :

- la lisibilité des services d'accueil et d'accompagnement des familles sur le territoire
- la coordination des services petite enfance de la ville
 - objectifs stratégiques
- informer les familles sur l'ensemble des modes d'accueil existant sur le territoire, sans opposer l'accueil individuel à l'accueil collectif
- constituer un lieu d'échanges et de rencontres ouvert aux parents, aux professionnels de la petite enfance, aux enfants
- renforcer la coordination des acteurs de la petite enfance

➤ objectifs opérationnels (exemples)

- recentrer l'information sur l'offre de service petite enfance dans un lieu unique pour les familles
- rendre plus lisibles les services d'accueil et d'accompagnement des familles sur le territoire, les services « petite enfance » de la ville
- coordonner les services petite enfance de la ville
- créer un lieu d'échange, de documentation, d'accueil, d'écoute, d'orientation, de diffusion d'outil d'information en direction des parents.

- 2019-2020 : Etude de préfiguration d'Animation de la Vie Sociale...

L'étude a eu pour objet de mener une étude de préfiguration de la politique d'animation de la vie sociale sur la commune de Moissac avec un zoom sur les deux quartiers prioritaires du centre-ville et du Sarlac.

Dans le cadre de sa mission d'accompagnement à la préfiguration, l'opérateur a élaboré :

- Un projet social comprenant un diagnostic de territoire,
- Une priorisation des axes et actions à développer,
- Des scénarios de structuration de la politique d'animation de la vie sociale (AVS) sur la commune et ses quartiers et rechercher sur le territoire les ressources nécessaires à la réalisation du futur projet social.

Cette démarche s'est appuyée impérativement sur la participation des habitants et des acteurs locaux.

La démarche s'est organisée en deux périodes :

- * La réalisation du diagnostic partagé, accompagné de préconisations sur les différents scénarii envisagés, entre juin et décembre 2019 ;
- * La définition des conditions de mise en œuvre de chacun des scénarios proposés : projets, modalités de gouvernance, place des usagers, moyens humains, matériels, financiers, entre Janvier 2019 et juillet 2020.

Le cahier des charges a mis l'accent sur la mise en œuvre d'une méthodologie participative prenant appui sur :

- Le recueil de données qualitatives sous formes d'enquêtes, d'entretiens, de tables-rondes...
- La mise en place d'instances favorisant la prise de parole et de responsabilité ;
- La place des habitants dans le futur projet social.

La démarche a permis d'aboutir à la définition de scénarios répondant aux attendus nationaux et départementaux de l'animation de la vie sociale, à minima sur les axes suivants:

- L'accueil des habitants et des futurs usagers ;
- La participation des habitants et des futurs usagers ;
- Le partenariat ;
- La gouvernance du projet

Du fait de la présence d'un équipement petite enfance au sein du centre social du Sarlac, l'étude a également comporté un zoom sur les besoins d'accueil du jeune enfant sur la commune et des préconisations pour garantir une offre adaptée aux besoins de la population.

Enquête à la population

Périmètre de l'enquête :

Ville de Moissac

Nombre de retour questionnaires :

281 foyers ont répondu à l'enquête

Période de diffusion : du 10 Octobre au 4 Novembre 2019

Modalités de diffusion :

- Diffusion mail aux associations du territoire
- Diffusion mail à tous les allocataires CAF du territoire (Caf.fr)
- Travailleurs sociaux du territoire
- Diffusion papier au sein des services et structures du territoire : ALSH, crèche....

Cette enquête avait pour objectif :

- de mieux connaître les attentes des habitants / aux structures et services proposés sur le territoire
- de mesurer la perception des habitants sur des questions relatives à la qualité de vie à Moissac, l'attractivité de la ville, les liens interpersonnels
- de faire émerger les besoins de la population.
- de faire émerger des pistes de réflexion et d'évolution de l'existant.

Les Enjeux de la formalisation et du projet : Pourquoi un projet social de territoire ?

- Afin d'assurer une cohésion sociale et territoriale (maillage territorial)
- Assurer des principes de mixité (sociale, homme/femme, interculturelle...) et égalité des droits
- Œuvrer pour la mobilité (désenclavement des quartiers, accessibilité aux services, aux structures...)
- Travailler à la visibilité et lisibilité des différents acteurs et services en interne et en externe
- Faire culture commune sur les enjeux et problématiques et projets phares et prioritaires du territoire auprès des habitants, des partenaires et des élu(e)s
- Développer des formes de coopération innovantes pour faire ensemble et faire autrement

« BIEN VIVRE » A MOISSAC

« FAIRE ENSEMBLE » au service de TOUS

« FAIRE TERRITOIRE »

- 2021 : transfert de compétence Petite Enfance du CCAS à la Commune de Moissac...

- volonté de la commune de Moissac d'exercer l'ensemble de la compétence Enfance : du tout jeune enfant jusqu'au jeune adolescent

1-3 – Situation actuelle : actions et équipements existants sur la Commune

- Un pôle Enfance Jeunesse et Sports, rue des Mazels, comprenant 6 services :
 - * Service Petite Enfance
 - * Service Accompagnement des Enfants en Difficultés/ Enfants en situation de Handicap (AED/ AESH)
 - * Service Accueil scolaire et de loisirs
 - * Service du personnel des écoles
 - * Service Enfance
 - * Service des Sports

Détails pour la petite enfance :

- Le Multi-Accueil « Les Grappillous », du lundi au vendredi (créé en 2007)
- L'Etablissement d'Accueil du Jeune Enfant « Bulle de bébés » : du lundi au vendredi
- Le LAEP (lieu d'accueil enfants –parents) : espace de rencontre et de découverte pour les parents et les futurs parents et les enfants de 0 à 6 ans accompagnés d'un adulte
- La Ludothèque accueille les enfants de moins de 6 ans, avec leurs parents, pour les socialiser, par le biais de diverses activités pédagogiques, des ateliers avec comme support le jouet.
- Le Relais Assistantes Maternelles intercommunal qui permet de faciliter, au quotidien, les démarches des familles et des professionnels « assistantes maternelles agréées ».
- Les consultations de la PMI avec une animation en salle d'attente
- Six écoles maternelles
- Un centre de loisirs maternel, pour les 3-6 ans
- Un dispositif Projet de Réussite Educative (PRE)
- Un service Enfants en Difficultés/ Enfants en Situation de Handicap (AED/AESH)

2 - PROJET D'ETABLISSEMENT

Le projet d'établissement est une réflexion partagée par l'ensemble des acteurs concernés : les professionnels, les élus, les partenaires de la Petite Enfance, les familles. Il définit les modalités de fonctionnement et détermine les orientations pour les années à venir.

Il définit les missions de la structure, les valeurs et les principes d'accueil des enfants, les activités et les prestations, l'organisation, les ressources humaines et les équipes...

- Historique de ce projet d'établissement et son adaptation

Un projet pédagogique a été élaboré lors de l'ouverture de la Mômérie. Mais la publication de nombreux décrets² et circulaires, ainsi que l'aménagement de la Prestation de Service Unique CNAF, ont amené la collectivité à réfléchir et à formaliser ses valeurs, ses options pédagogiques, la place et les fonctions qu'elle entend assurer ainsi que les moyens qu'elle utilisera.

En 2007, un nouveau projet a été élaboré lors de l'ouverture du Multi Accueil les Grappillous.

Il est nécessaire par ailleurs d'adapter le projet à son environnement et à la population accueillie.

En 2013, l'augmentation de la capacité d'accueil à 35 places obtenue au 1^{er} novembre 2012, a conduit à retravailler le projet d'établissement en associant l'ensemble du personnel du Multi Accueil, la direction du CCAS et les élus.

2-1- L'objectif général du Multi Accueil

L'objectif est de créer un espace d'accueil spécifique à la Petite Enfance permettant d'accueillir des enfants de 2 mois à 3 ans avec pour mission principale un accueil régulier ou occasionnel. Cependant, l'accueil peut être prévu jusqu'au 4^{ème} anniversaire des enfants en vue de faciliter l'entrée à l'école ou pour tenir compte de la maturité des enfants ou de leur handicap.

Cet accueil Petite Enfance est réalisé en articulation et complémentarité avec les modes de garde existants sur le territoire (Halte Garderie « Bulles de bébés », Assistantes maternelles).

Les étapes préalables...

Une réflexion était conduite depuis 1999 pour améliorer l'existant avec la volonté de la Commune de prendre en compte les besoins de garde permanente repérés, et envisager une éventuelle évolution des besoins en matière d'accueil « Petite Enfance ».

² Lettre circulaire CNAF n° 2014-009 du 26 mars 2014 relative à la Prestation de service unique
Lettre circulaire CNAF n°2011-105 du 29 juin 2011 Décret n° 2010-613 du 7 juin 2010 relatif aux établissements et services d'accueil des enfants de moins de 6 ans

Décret n°2007-230 du 20 février 2007 relatif aux établissements et services d'accueil des enfants de moins de six ans. Décret n° 2006-1753 du 23 décembre 2006 relatif à l'accueil des jeunes enfants des bénéficiaires de certaines prestations sociales et à la composition de la commission départementale de l'accueil des jeunes enfants.

Arrêté du 26 décembre 2000 relatif aux personnels des établissements et services d'accueil des enfants

Décret 2000-762 du 01/08/2000

Article R-2324-30 du Code de la santé publique

A partir de ces éléments, une stratégie d'amélioration de l'offre d'accueil s'est développée et l'idée d'un équipement multi-accueil, proposant à la fois un accueil régulier et un accueil occasionnel a mûri. Ce projet s'inscrit dans une politique locale et en complémentarité avec les autres modes d'accueil. Il s'agit d'une nouvelle approche de l'accueil de la Petite Enfance avec un mode de fonctionnement innovant dont l'efficacité se mesure à travers la fonctionnalité des locaux, la compétence et le dynamisme de l'équipe.

Le Multi-Accueil permet de répondre à une double mission :

- être un mode d'accueil pour les enfants issus de toutes les catégories sociales.
- être un lieu de socialisation avec des fréquentations variables pour les enfants.

Ainsi, la structure Multi-Accueil présente de nombreux avantages :

- répond avec souplesse à la diversité des demandes des familles moyennant de préserver la qualité de l'accueil pour les enfants
- propose des réponses multiples aux demandes ou aux situations de familles
- permet de satisfaire les familles dont le besoin peut changer au fil du temps (période de travail et de non activité – travaux saisonniers)
- accompagne les enfants porteurs de handicap en lien étroit avec les partenaires

2-2 – Objectifs opérationnels

Cet espace spécifique « Petite Enfance » permet d'accueillir des enfants âgés de 2 mois à 4 ans, par groupes d'âge, avec des modes d'accueil diversifiés : temps partiel, temps complet et à la carte, selon les besoins des familles. Les familles ont le choix entre un mode d'accueil régulier ou occasionnel.

Les missions de l'établissement sont d'apporter :

- des réponses multiples aux demandes ou aux situations des familles et de satisfaire les familles dont le besoin change.
- un rôle social en permettant à des familles de bénéficier d'un mode d'accueil pour leur enfant et renforcer le lien social
- un bien-être aux enfants, nécessaire à leur éveil et à l'épanouissement de chacun d'entre eux
- un rôle éducatif et d'intégration notamment pour ceux atteints de handicap
- un rôle d'aide auprès des familles qui en expriment la demande

Les enfants accueillis : enfants âgés de 2 mois à 4 ans.³

Les familles des enfants accueillis sont de toutes origines socio-économiques.

Ce Multi-Accueil est en mesure d'accueillir des enfants atteints d'un handicap. Cet accueil demande une démarche spécifique qui inclut la nécessité d'un avis médical.

Dans certains cas, un accueil d'urgence peut être effectué. Cinq places supplémentaires sont destinées notamment aux urgences sociales ou familiales. Dans ce type d'accueil, l'enfant n'a jamais fréquenté la structure : il est accueilli avec ou sans période d'adaptation car la famille a un impératif et a besoin de confier son enfant pour quelques heures.

³ Conformément aux modalités de mise en œuvre des dispositions de l'article L 214 du code de l'action sociale et des familles

Capacité et conditions d'accueil...

35 places en multi-accueil réparties en groupe d'âge 2 mois - 18 mois et 18 mois - 4 ans.

L'accueil régulier, se caractérise par sa répétition dans le temps, par la possibilité de planification par les parents et de sa réservation auprès de la structure.

L'accueil occasionnel se définit comme étant un accueil irrégulier ou tout à fait ponctuel ne pouvant donner lieu à contractualisation.

L'accueil d'urgence est exceptionnel lorsque les besoins de la famille ne peuvent pas être anticipés.

Territoire...

La priorité d'accueil est donnée aux familles moissagaises ou n'ayant pas de structure d'accueil sur leur commune de résidence.

Les modalités de préinscription et d'admission sont définies dans le règlement de fonctionnement.

2-3 – L'établissement dans son environnement

La commune de Moissac gère et coordonne les actions des structures Petite Enfance :

- le Multi-Accueil, rue d'Astorga,
- la Ludothèque et le LAEP installés, depuis janvier 2014, faubourg Sainte Blanche.

Implantation géographique du Multi Accueil

Le site d'implantation se situe au carrefour de la nouvelle zone de développement, à proximité de la liaison Quercy Gascogne. Celle-ci présente par ailleurs des facilités d'accès et de stationnement.

Cependant, il est situé en périphérie du Centre Ville.

Les équipements petite enfance existants sur la commune

Le LAEP (lieu d'accueil enfants-parents)
Le Relais Assistantes Maternelles intercommunal
La ludothèque
La Halte-Garderie « Bulle de Bébé »
Le centre de loisirs maternel
Les écoles maternelles
Le dispositif Projet de réussite Educative (PRE)
Le service AED/AESH

Les autres organismes, faisant partie du réseau partenarial du Multi Accueil

Le CHRS « Espace et Vie »,
Le Pôle social de Moissac,
La Maison Familiale Rurale,
Les établissements scolaires,
La bibliothèque,
Le centre culturel,

L'EHPAD,
Le CAMPS (centre d'action médico-
sociale précoce)
Le SESSAD (service d'éducation
spécialisée de soins à domicile)
L'aide sociale à l'enfance...

Les organismes de tutelle :

La Caisse d'Allocations Familiales
La Mutualité Sociale Agricole
La Direction de la Solidarité Départementale (Protection Maternelle Infantile)

3 – L'organisation de l'établissement Multi Accueil**3-1 Le personnel**

L'ensemble du personnel est placé sous l'autorité de la direction de la commune de Moissac.

3-1-1 - La Direction du Service Petite Enfance et du multi-accueil

Un Educateur de Jeunes Enfants (temps complet) assume la responsabilité et la gestion administrative et éducative du Service Petite Enfance (33% ETP) et de la structure multi-accueil (67%) sous l'autorité de la direction de la Commune de Moissac et en lien avec les élus. Il :

- assume la responsabilité et la gestion administrative et éducative de la structure.
- encadre, dynamise, anime l'équipe autour du projet d'établissement.
- organise des réunions d'équipe
- assure l'organisation du travail et des plannings du personnel
- anime et soutient le travail d'équipe
- organise, promeut et garantit l'accueil des enfants et des familles
- assure la gestion des admissions et inscriptions des enfants et effectue les contrats en complémentarité avec l'éducateur de jeunes enfants.
- gère les congés, les commandes
- accueille les stagiaires

En l'absence de la direction du multi-accueil, la continuité de ces fonctions est assurée par un adjoint, Educateur de jeunes enfants.

3-1-2 - L'équipe éducative et de soins

- 1 infirmier-puériculteur (temps complet)
- 1 Educateur de Jeunes Enfants (temps complet)
- 4 Auxiliaires de Puériculture (temps complet)
- 5 adjoints d'animation titulaires du CAP Petite Enfance (3 temps complet et 2 contrats 29H30 et 28H)
- 3 agents d'entretien (2 temps non complet et 1 contrat aidé)

L'infirmier - puériculteur :

Associé à l'encadrement de l'équipe, il participe à l'organisation et à la promotion d'un accueil de qualité des enfants et des familles. Il participe à l'encadrement et l'animation de l'équipe pluridisciplinaire autour du projet pédagogique. Il élabore, suit et évalue le projet de santé de l'établissement. Il met en place et suit les protocoles d'hygiène de la structure.

L'Educateur de Jeunes Enfants :

Associé à l'encadrement de l'équipe, il anime les activités d'éveil, organise les journées autour d'un projet pédagogique élaboré par l'ensemble du personnel. Il participe aux actions relatives à l'accompagnement parental. Il assure l'accueil et le suivi des enfants.

Ses fonctions principales sont : l'éducation, la prévention, l'animation et la coordination des activités pédagogiques. L'E.J. E a pour but de favoriser le développement des enfants en

stimulant leurs potentialités intellectuelles, affectives, artistiques. En créant un environnement riche, il contribue à leur éveil et leur permet d'acquérir la socialisation nécessaire notamment à la réussite d'une future scolarisation. Attentif, il prévient d'éventuels dysfonctionnements.

Les Auxiliaires de Puériculture :

Ils travaillent en collaboration avec l'éducateur de jeunes enfants pour l'élaboration des activités éducatives et l'éveil des enfants et avec l'infirmier diplômé d'état pour le respect des normes d'hygiène et le suivi de l'alimentation des enfants. Associés à l'équipe éducative, ils participent pleinement à l'organisation de l'établissement.

Les adjoints d'animation diplômés

Titulaires du CAP petite enfance, du BEP sanitaire et social ou du Diplôme d'Etat d'Auxiliaire de Vie Sociale, ils assurent un rôle dans l'encadrement des enfants en collaboration avec l'éducateur de jeunes enfants, l'infirmier diplômé d'état et les auxiliaires de puériculture. Avec l'ensemble de l'équipe, ils veillent à l'hygiène des locaux.

Le personnel de maintenance :

Ils assurent la préparation des repas, l'entretien des locaux, du matériel et du linge. Par ailleurs, ils peuvent intervenir de manière ponctuelle auprès des enfants, sous couvert d'un professionnel. (Educateur de Jeunes Enfants, Infirmier ou Auxiliaire de Puériculture)

3-2 Le personnel extérieur

3-2-1 Les intervenants extérieurs :

Dans le cadre de l'animation d'activités d'éveil, l'équipe fait appel à des intervenants extérieurs pour :

- diversifier les activités proposées
- permettre de développer par la spécificité de ces intervenants des champs différents
- offrir aux enfants une ouverture vers le monde extérieur.

Ces activités pour les enfants, permettent aussi au personnel de s'ouvrir à d'autres pratiques et de découvrir d'autres méthodes pour aider l'enfant à se développer et à s'épanouir : éveil musical et corporel, lecture, culture, intergénérationnel...

3-2-2 Les stagiaires :

Les stagiaires sont accueillis suivant les places disponibles, dans le cadre des conventions passées avec les établissements qui définissent les objectifs pédagogiques. Bien encadrés, ils n'ont pas de responsabilités particulières.

3-3 - L'organisation du Multi-Accueil

La structure Multi-Accueil est ouverte du lundi au vendredi de 7h30 à 18h30.

Le Multi-Accueil est fermé les week-ends, les ponts et les jours fériés, ainsi qu'une semaine sur les vacances scolaires de fin d'année en décembre.

Les parents doivent respecter les horaires d'ouverture et de fermeture de la structure. Pour des raisons d'organisation, des fermetures partielles exceptionnelles peuvent intervenir en cours d'année : à l'occasion de l'organisation de la fête de fin d'année des enfants, du Festival de Petitouts, des journées pédagogiques... Les parents sont prévenus dès que les dates sont fixées.

3-4 La coordination et le suivi des équipes

Le planning de l'équipe d'encadrement du Multi-Accueil est réalisé par la directrice de la crèche en fonction des besoins d'encadrement sur la semaine.

Réunions d'équipe au moins une fois par semaine. Participe à ces réunions l'ensemble du personnel (le directeur, l'infirmier, l'éducateur de jeunes enfants, les auxiliaires de puériculture, les adjoints d'animation et les agents d'entretien). Chacun doit se sentir impliqué dans la démarche pédagogique. Chaque membre du personnel a un rôle à tenir pour le bon fonctionnement de la structure et pour le bien être des enfants. De plus, ces moments d'échange permettent une cohérence de l'intervention des adultes indispensable au public accueilli.

Réunions du service Petite Enfance : afin de transmettre les informations « petite enfance » entre les différentes structures, les informations et les projets de la collectivité.

Réunions au Pôle EJS : Ces réunions de travail ont pour but de coordonner les actions du secteur petite enfance avec les actions des autres services.

Coordination Petite Enfance : une fois par trimestre, afin de continuer l'élaboration collective d'un plan d'action pour les familles moissagaises avec tous les acteurs de la petite enfance du territoire (CAF, PLI, Mairie, éducation nationale...)

La formation continue : En liaison avec le CNFPT, elle est une des conditions de maintien et de développement de la qualité du service.

Les échanges entre structures : des manifestations communes avec les structures de la ville de MOISSAC (CCAS, Mairie, CAF, Conseil Départemental) accueillant des jeunes enfants sont organisées, notamment à l'occasion du Festival des Petitouts (en juin) et des Petitouts en Fête (en décembre). Ils maintiennent le lien entre les différentes structures et offre une vision homogène de la Petite Enfance sur MOISSAC : pour les enfants, les parents, les professionnels, les acteurs.

Les sorties : s'ouvrir sur le monde extérieur, c'est aussi sortir de la structure. Les sorties peuvent avoir lieu :

- à la bibliothèque
- aux spectacles ou aux manifestations dans la ville de MOISSAC (La Semaine Bleue...)
- dans la ville pour les promenades guidées
- dans les écoles maternelles et centre de loisirs
- etc...

Les déplacements se feront à l'aide d'un véhicule équipé de sièges spécifiques.

Lors de la sortie, le personnel indispensable à l'encadrement du groupe d'enfants reste dans les locaux pour accueillir les enfants qui ne sont pas partis en promenade.

3-5 Les prestations hôtelières :

La restauration

Pour les bébés, les parents fournissent le lait maternel, le lait maternisé et l'eau.

Pour les biberons : Le lait en poudre est porté par les parents étiqueté au nom de l'enfant et daté ainsi que l'eau nécessaire à la confection des biberons. Les biberons seront préparés

sur place dans la biberonnerie, les ingrédients étant stockés dans le local spécifique prévu à cet usage suivant les protocoles.

Dès que l'enfant est en mesure de manger des mixés, le repas est fourni par la structure en liaison froide ainsi que le goûter de l'après-midi.

L'hygiène des enfants

Une liste des fournitures pour l'hygiène des enfants est remise à chaque famille (avec le règlement de fonctionnement)

Les couches sont fournies par la structure sauf en cas d'intolérance.

L'équipe éducative propose aux enfants de se laver les mains avant chaque repas et après chaque passage aux toilettes afin de les éduquer à l'hygiène.

Le traitement du linge

Linge fourni par la structure : draps, serviettes de toilette, gants de toilette, couvertures, bavoirs.

L'entretien du linge est assuré sur place par les agents d'entretien qui respectent des règles d'hygiène établies par l'infirmier : port d'une tenue de travail et vestiaire individuel pour chaque membre du personnel.

L'hygiène des locaux et du matériel

L'environnement matériel des enfants, locaux, mobiliers et jeux sont entretenus quotidiennement. Durant la présence des enfants, les agents d'entretien et l'ensemble du personnel assurent l'entretien courant. Le soir, après le départ des enfants, les agents assurent l'hygiène des locaux.

Les équipements et matériels

Chaque espace de la structure est équipé de tout le mobilier nécessaire au déroulement des activités. La cour permet aux enfants de jouer en toute sécurité à l'extérieur des locaux.

3-6 L'aménagement des locaux

Les principes

Il s'agit d'un multi-accueil qui respecte le rythme individuel de chaque enfant et l'individualité de chaque famille.

L'aménagement de l'espace est conçu de manière adaptée :

- Celui-ci facilite la constitution de petits groupes d'enfants (séparation selon les rythmes, selon les âges).
- Il prend en compte les besoins (sécurité des bébés, motricité des plus grands).
- Il préserve les rythmes propres à chaque type d'accueil, notamment aux moments sensibles :
 - les temps des entrées et des sorties
 - des repas
 - des couchers

La conception des locaux

La surface de la structure est de 600 m².

Un espace principal est prévu pour chaque unité de vie avec des espaces complémentaires nécessaires pour les activités, des temps spécifiques, des séparations possibles du groupe d'enfants. Environ 58 m² chacun auxquels sont rattachés :

- un espace accueil pour chaque unité permettant à la famille de déshabiller (manteau, chaussures) son enfant dès l'arrivée, et de le rhabiller pour partir. Chaque enfant possède un casier ou porte-manteau afin d'y entreposer ses affaires personnelles.
- les dortoirs, bien isolés, équipés de quatre à cinq lits permettant de veiller au respect des rythmes des enfants, en raison des couchages à différents moments. Les portes sont équipées d'une petite ouverture occultable.
- les salles de change : accès direct des lieux de vie.

Un espace parent est également aménagé afin de répondre à un accueil de qualité des parents et de favoriser les échanges avec les professionnels de la structure.

Les espaces extérieurs :

Chaque unité de vie dispose d'un espace extérieur aménagé de manière à pouvoir utiliser des jeux extérieurs. Le sol est confectionné d'un amorti spécifique. Un auvent permet les sorties par tous les temps. Des espaces verts sont également aménagés.

Un espace extérieur, « le Patio », commun aux deux unités, permet d'envisager un lieu de vie propice aux rencontres sur des projets extérieurs comme le jardinage, des jeux avec les plus grands, etc...

Dans un souci de sécurité, la structure est fermée par une clôture.

3 - PROJET EDUCATIF

Le projet d'établissement a pour priorité de mettre en œuvre un projet éducatif qui favorise une prise en charge individualisée de chaque enfant.

Le projet éducatif a pour objectif de satisfaire à tous les besoins vitaux et fondamentaux, au bien-être de l'enfant, et favoriser l'éveil de celui-ci. Il permet d'élaborer des objectifs communs, outil nécessaire au travail d'équipe.

Le multi-accueil est ouvert du lundi au vendredi de 7h30 à 18h30. Il permet d'accueillir des enfants de 2 mois à 4 ans en accueil régulier ou occasionnel.

3-1 - Personnalisation de la prise en charge de l'enfant

L'admission et l'accueil sont des notions essentielles. Il est nécessaire que l'ensemble du personnel consacre du temps à l'enfant et aux parents pour favoriser une bonne intégration dans la structure.

L'ensemble du personnel doit aider l'enfant à aborder cette expérience de séparation avec ses parents et de le préparer à découvrir un nouveau mode de vie.

Une adaptation progressive de l'enfant et de ses parents est mise en place.

3-1-1 – L'accueil des parents et de leur enfant :

Le directeur consacre un temps suffisant afin d'expliquer, le fonctionnement de la structure, les formalités d'inscription et l'établissement du contrat. Il interroge la famille sur ses attentes.

Le directeur définit la durée de la période d'adaptation en concertation avec les parents en fonction de leurs disponibilités, de leurs besoins d'accueil et des réactions de l'enfant.

L'équipe est présentée aux parents et à l'enfant.

Les locaux sont visités par les parents et l'enfant. Il est important que le jeune enfant soit associé à cette visite lui permettant de découvrir les différents espaces où il évoluera prochainement et de ne pas être projeté immédiatement dans un monde inconnu.

3-1-2 – La phase d'adaptation :

Généralement, elle se déroule sur une semaine.

Un temps est consacré à une première approche avec la famille qui permet aux professionnels de chaque unité de mieux connaître l'enfant en posant des questions sur ses habitudes, son rythme de vie, son alimentation et son sommeil. Il est nécessaire d'être à l'écoute des inquiétudes émanant des parents et de pouvoir y répondre. Un parent rassuré confie son enfant en toute confiance et l'on sait que son sentiment de sécurité rejaillira sur le comportement de l'enfant.

Elle a pour but d'aider le jeune enfant à trouver progressivement ses repères et de se familiariser avec un nouvel environnement.

Dès l'inscription, l'équipe propose aux parents de laisser leur enfant progressivement pour que la séparation ne soit pas brutale. Les parents sont invités à rester avec leurs enfants sur le premier temps d'accueil. Une bonne adaptation s'effectue lorsque l'enfant quitte ses parents de lui-même pour aller vers ses pairs ou un membre de l'équipe. Il s'agit d'accompagner la construction d'un sentiment de sécurité permettant à l'enfant « de se porter ».

Les deux premières heures d'adaptation sont gratuites.

3-1-3 – Prise en charge au quotidien :

L'accueil de l'enfant est aussi celui des parents. En effet, un temps est toujours privilégié, à l'arrivée et au départ de l'enfant afin de permettre un réel échange, des dialogues entre l'équipe et les parents (surtout les bébés car les questionnements des parents sont plus nombreux).

L'accueil :

Tous les matins, les parents et leur enfant sont accueillis par une personne de son unité de vie.

De 7 heures 30 à 9 heures maximum, les enfants sont regroupés dans une même pièce.

Vers 8 heures 30, les enfants rejoignent leur unité respective. Les parents prennent le temps de dire « au revoir » à leur enfant. Le professionnel invite alors l'enfant à rejoindre ses petits camarades, il facilite la séparation entre les parents et l'enfant tout en recueillant des informations sur le week-end, la nuit passée, son réveil, son biberon afin d'être attentif à son équilibre.

Le départ de l'enfant :

Comme le matin, les enfants se retrouvent en fin de journée vers 17h30 dans une même unité de vie. C'est le moment de retrouvailles avec les parents et c'est au tour des professionnels de leur raconter les petits événements de la journée de leur enfant. L'équipe doit rendre positives les retrouvailles. Un tableau d'affichage à l'aide de pictogrammes indique les activités réalisées par les enfants au cours de la journée. Les informations peuvent également être inscrites dans un cahier de liaison entre la structure et la famille. Le cahier de liaison indique les activités effectuées par les enfants au cours de la journée : repas, changes, temps de sieste, ainsi que diverses transmissions et observations liées à différents événements. Si un problème important se déroule dans la journée, il est abordé en équipe et si nécessaire, la directrice interpelle les parents.

3-1-4- Le suivi personnalisé de chaque enfant :

a) – Le respect de l'enfant :

Prendre en compte les habitudes de vie de chaque enfant

Prendre en compte les difficultés familiales

Ecouter, observer l'enfant pour pouvoir adapter au mieux sa façon de faire et d'agir, en coopération avec la famille

Prendre en compte les éventuels dysfonctionnements comportementaux d'un enfant, en parler en équipe, à un professionnel, à la famille afin de l'informer, de l'aider et de l'orienter.

Respecter l'activité spontanée de l'enfant et le soutenir dans ses projets

b) – La réponse à ses besoins physiologiques :

• Les biberons et les repas.

A son arrivée au Multi-Accueil, le bébé (jusqu'à 6 mois) continue à prendre ses biberons comme à la maison, c'est-à-dire à son rythme. En grandissant, le premier biberon du matin,

petit déjeuner sera pris à la maison, avant d'arriver au multi-accueil. Le lait de l'enfant est fourni par les parents.

La prise du repas doit rester un moment convivial qui assure un temps affectif avec l'enfant pour satisfaire son plaisir. C'est aussi un moment important de découvertes. Pour développer l'apprentissage du goût en diversifiant au mieux les menus proposés et en respectant l'équilibre nutritionnel des enfants, l'équipe de direction travaille en collaboration étroite avec la diététicienne de la cuisine centralisée (Sodexo).

Ainsi, les aliments trop riches en graisse et en sucre sont remplacés par d'autres, répondant mieux aux besoins des enfants de cet âge. Les légumes, les fruits et les viandes sont servis le plus souvent « nature » afin que l'enfant découvre le vrai goût de l'aliment. Le grammage des protéines est strictement contrôlé.

Les menus sont affichés sur le panneau de l'entrée du multi-accueil, sur le site internet de la ville de Moissac et sont remis aux parents qui le souhaitent.

Il est préférable que le premier apprentissage de la nourriture à la cuillère se fasse à la maison avec les parents. Progressivement, l'enfant devient autonome, il apprend à manger seul, à affiner son geste, installé sur une petite table et assis sur une petite chaise avec les autres enfants.

Le repas doit rester un moment de plaisir. Pendant le repas, l'enfant apprend à rester calme. A ce moment, l'adulte demande à l'enfant ou au groupe d'enfants de respecter quelques règles socialisantes : ne pas se lever, se poser calmement autour d'un moment d'échange et de plaisir. Les professionnels se concentrent autour du repas : ce moment favorise les échanges.

Les bébés profitent de ce moment pour développer la relation duelle avec l'adulte, dans les bras.

Les goûters équilibrés, variés, saisonniers, thématiques sont fournis par le multi-accueil : pour les bébés : laitages et compotes ; pour les plus grands : produits céréaliers et/ou fruits et laitages.

Les repas sont servis dans leurs intégralités à tous les enfants sauf dans le cadre de PAI (plan d'accueil individualisé) qui s'adressent uniquement aux enfants malades.

En aucun cas on ne force un enfant à manger ou à terminer un repas ou un goûter.

- **Le sommeil :**

Un enfant a besoin d'un bon équilibre de sommeil pour satisfaire ses acquisitions. Ainsi, chaque enfant a son lit dans un petit dortoir composé de quatre ou cinq lits maximum. Les enfants sont couchés à la demande en fonction de leur rythme avec leur doudou, leur tétine, ... Un professionnel reste auprès de l'enfant pour l'endormissement s'il a besoin d'une présence.

Les bébés dorment dans des lits à barreaux aux normes de sécurité. Les plus grands dans de petits lits bas personnalisés. Cette autonomie les prépare à connaître plus tard une sieste à l'école et un grand lit à la maison. Les bébés sont couverts d'une gigoteuse, les plus grands d'une couverture.

Une liaison émetteur-récepteur est installée dans les dortoirs. Les portes sont munies de fenêtres permettant une surveillance pendant la sieste de l'enfant. Les volets sont mi-clos.

Il arrive que certains enfants s'endorment dans le transat, les professionnels les bercent et leur proposent petit à petit de dormir dans un lit.

Rassurer l'enfant, favoriser le calme, installer un climat de confiance favoriseront l'endormissement de chaque enfant.

- **Le confort et l'hygiène :**

L'équipe propose à l'enfant de se laver les mains avant chaque repas et après chaque passage aux toilettes. Des lavabos à la hauteur des enfants permettent l'hygiène des mains.

Après avoir mangé, l'enfant est invité à se nettoyer le visage avec un gant de toilette individuel humidifié.

Les changes de couches sont effectués en fonction des besoins de chaque enfant. Avant et après chaque change de couches, le matelas à langer est minutieusement désinfecté. De plus, le personnel se lave les mains avant et après chaque soin donné à l'enfant, ceci pour éviter au maximum toute source de contamination.

Le contrôle des sphincters est une étape dans le développement de l'enfant et n'est possible que si l'enfant a atteint une certaine maturité physiologique, à l'âge de 18 mois environ. L'éducation à la propreté est faite en respectant le développement physiologique d'un enfant et en collaboration avec la famille. L'équipe de la crèche propose le pot ou les toilettes en fonction du rythme et des besoins de chaque enfant. Les professionnels n'obligent jamais l'enfant à rester sur le pot. Ils sont attentifs à ses désirs de faire « comme les grands » pour peu à peu accompagner l'enfant dans son autonomie.

- **L'épanouissement de l'enfant :**

L'aménagement de l'espace a été étudié pour que chaque enfant puisse évoluer à son rythme dans un milieu stimulant, répondant à ses besoins psychomoteurs, sensoriels mais aussi où il peut se poser quelques instants pour pouvoir rêver tout simplement. Ainsi, les bébés et les plus grands ont deux espaces de vie distincts. Chacun de ces espaces est aménagé avec un *coin repos* où les enfants peuvent se détendre sur des coussins, feuilleter des livres, câliner leur doudou ou poupée... des coins organisés en espace de jeux d'imitation où ils peuvent s'amuser à la dinette, aux voitures, à la ferme, autant de jeux qui les aident à se construire. Des espaces extérieurs permettent de développer les capacités motrices et de découvrir le monde qui les entoure, avec de nombreux jeux comme les ballons, les porteurs, les vélos, un toboggan, et une piscine à balles à l'intérieur.

Les murs sont décorés de peintures colorées. Les vitres sont peintes en fonction des saisons et des mobiles sont confectionnés. L'enfant découvre le monde à travers ses sens, d'où l'importance de la lumière et des couleurs.

Les journées des bébés sont bercées par des *comptines*, berceuses, jeux de doigts, musique ; *des activités sensorielles* avec des initiations au goût par la découverte d'aliments nouveaux et variés ; *des activités de manipulation* eau, terre, semoule, pâtes, *les jeux de transvasement* favorisant l'apprentissage des notions abstraites : dedans, dehors, lourd, léger ; *des jeux d'éveil* du toucher, de la vue, de l'odorat avec des tapis de découverte pour les bébés, modules en mousse, puzzles tactiles pour les plus grands.

Des activités sont proposées dans la journée développant l'éveil sensoriel, tactile ou manuel, corporel. L'équipe invite les enfants à effectuer des activités manuelles sans jamais les y obliger. L'activité doit être un moment agréable, de plaisir et de découverte. Les activités

sont organisées autour de rituels : le moment des chansons, le moment de l'activité... Des pictogrammes sont installés à hauteur des enfants pour décrire ces temps forts, ce qui aide l'enfant à faire le lien entre l'espace et le temps et à s'organiser mentalement.

Certaines sont programmées en fonction de l'âge des enfants, des saisons, etc.... Ces activités sont organisées en ateliers par petits groupes. Les enfants peuvent choisir *des jeux de graphismes* (dessins, peintures) *de manipulation* (pâtes à modeler, pâtes à sel) de psychomotricité fine (gommette, collage), *des activités de langage* (livres, grandes images, contes, diapos). Elles sont proposées tous les jours aux enfants, à des moments clés de regroupement et de calme.

L'acquisition du langage marque une étape importante dans la vie de l'enfant puisqu'elle lui permet de pouvoir s'exprimer et ainsi de se libérer de la frustration de ne pas être compris.

La communication gestuelle est un outil permettant à l'enfant de rentrer en communication avec l'adulte et de se faire comprendre avant d'avoir accès au langage. Il permet à l'équipe et aux parents de faciliter les échanges avec les enfants.

La communication gestuelle est cohérente avec l'accueil de l'enfant porteur de handicap puisque l'outil proposé à tous est un outil privilégié pour travailler avec les enfants malentendants.

Des affiches et des livrets de signe sont répartis dans les locaux du multi-accueil pour accompagner chacun dans l'utilisation de cette pratique.

Toutes ces activités sont portées par le langage de l'adulte. Ainsi, ce bain de langage stimule l'enfant dans son apprentissage verbal et sa relation à autrui. Sans oublier que par moment l'enfant éprouve le besoin de s'isoler pour se retrouver ou se reposer.

Des sorties au centre de loisirs maternel et dans les écoles maternelles sont organisées grâce au partenariat entre structures pour ainsi faire découvrir aux plus grands de nouveaux centres d'accueil. Cette passerelle entre les différents lieux familiarise les enfants avec leur futur cadre de vie tout en évitant une trop grande rupture avec le Multi-Accueil. Le passage d'une structure à l'autre peut se faire ainsi en douceur.

Des sorties à l'EHPAD sont organisées afin de favoriser la rencontre, la relation entre personnes âgées et jeunes enfants et de maintenir le lien entre les générations.

Les enfants sont également invités à participer aux différentes sorties afin de s'ouvrir sur le monde extérieur et de partager un moment agréable en dehors du multi-accueil. Ces sorties sont organisées avec des groupes de 6 enfants accompagnés de 3 professionnelles.

c) – La réponse à ses besoins affectifs :

Le personnel est attentif aux besoins d'affection de chaque enfant : écoute, câlins, doudou, réconfort, douceur, communication. Il propose à l'enfant quand il en éprouve le besoin, de se réconforter auprès de son « doudou » qui a l'odeur de la maison familiale. Ce rapprochement permet à l'enfant de mieux appréhender la séparation et de l'accompagner dans ses moments où il éprouve un besoin de réconfort. C'est pourquoi, il est important que les parents pensent à l'amener tous les matins et à le reprendre le soir. Il est disponible lorsque l'enfant exprime le souhait d'être porté, consolé ou réconforté.

Les professionnels ne remplacent jamais les parents. Ils sont donc vigilants à respecter leur place de professionnel dans la relation affective avec l'enfant et à éviter les confusions de rôle.

d) – Le développement et la socialisation :

Le Multi-Accueil est une ouverture au monde extra-familial. Les enfants vont expérimenter les règles de vie collective, le sens et le plaisir de vivre ensemble. La socialisation est l'apprentissage de la vie au contact des autres. L'enfant est reconnu en tant que personne, on s'adresse à lui en utilisant son prénom, il s'adresse aux professionnels par leurs prénoms respectifs.

Afin de faciliter la communication, des règles de vie, de respect de l'autre, sont proposées à l'enfant.

L'équipe va aider l'enfant à intégrer « ce savoir vivre ensemble » en formulant des limites tout en privilégiant le rythme d'apprentissage de chacun. En effet, pour qu'il soit bien vécu par l'enfant, l'apprentissage à la socialisation doit se faire progressivement et en douceur.

e) – Le développement de l'autonomie :

C'est un apprentissage très important à la crèche. Le personnel s'attache à encourager l'enfant, à développer son esprit d'initiative et à éveiller sa créativité.

En motricité, le bébé est allongé sur un tapis d'éveil. L'équipe l'accompagne, par un regard bienveillant et des paroles d'encouragement, à se retourner et à découvrir son corps. Ainsi le bébé découvrira, par lui-même, les techniques pour s'asseoir, prendre appui pour se mettre debout...

L'adulte incite l'enfant à se prendre progressivement en charge à certains moments de la journée au moment du repas, au lever et au coucher, au moment du passage aux toilettes, à l'occasion des activités manuelles.

Au Multi-Accueil, l'enfant se familiarise avec :

- le matériel pédagogique, à petite échelle et dans un temps court
- le fait de devoir respecter certaines règles pour faire une activité.

L'enfant évolue ainsi dans un espace sécurisé, prêt à apprendre, à partager ses jeux avec des enfants d'âge et d'origine différents.

g) – Les dispositions particulières pour les enfants atteints de handicap

La structure n'est pas un établissement d'accueil spécialisé. Toutefois, elle peut accueillir des enfants :

- présentant certains handicaps
- atteints d'une maladie chronique

La prise en charge de ces enfants s'accompagne de modalités spécifiques destinées à assurer un suivi individualisé.

Dès l'inscription, un projet d'accueil individualisé tenant compte du handicap ou de la difficulté de santé de l'enfant est mis en place, signé par le médecin, les parents, le directeur et les professionnels du multi-accueil.

Un suivi régulier sur l'adaptation et l'évolution de l'enfant est effectué par le personnel de la structure et les intervenants médicaux. Selon leur handicap, les enfants pourront bénéficier de la présence d'un intervenant extérieur.

Un travail d'équipe, en partenariat avec des services spécialisés, est développé afin de faciliter l'intégration de ces enfants et faire du lien avec l'accompagnateur à l'intégration aux loisirs du service enfance de la commune.

3-2 – La place des familles et leur participation à la vie de l'établissement

3-2-1 Le cadre :

La place de la famille dans la démarche d'accueil et de prise en charge de l'enfant est fondamentale. Elle s'inscrit dans le cadre de :

- la construction d'une relation de confiance et de respect réciproque entre parents et professionnels de la structure. Il est nécessaire que les familles puissent dialoguer et s'exprimer avec les équipes
- la prise en compte des attentes et des souhaits des familles avec la volonté de solliciter leur avis chaque fois que nécessaire
- la nécessité de respecter le rôle des parents, mais en aucun cas de se substituer à eux
- les encourager dans le suivi et l'accompagnement

En choisissant le Multi-Accueil comme mode d'accueil, les parents instaurent une relation de confiance avec l'équipe éducative. L'équipe éducative est motivée, attentive, à l'écoute de chaque enfant, et désireuse de travailler en complémentarité avec les familles pour le guider vers l'autonomie.

3-2-2 Les modalités pratiques d'implication des familles :

L'implication des familles s'inscrit dans le cadre défini par le règlement intérieur de la structure.

Toute l'année, les professionnels travaillent à établir un climat de confiance avec les parents. Ainsi, un temps est toujours privilégié à l'accueil et au départ de l'enfant afin de permettre un réel échange : recueil d'informations sur le déroulement de la journée ou de la nuit à la maison, échanges sur les différents apprentissages, que ce soit pour l'introduction de l'alimentation, le respect des règles de vie, etc...les parents étant les premiers éducateurs de leur enfant.

Le personnel est également à l'écoute des difficultés qui peuvent subvenir dans certaines familles et est en mesure d'orienter vers le service ou personne compétents.

Les parents sont sollicités pour participer à toutes les occasions festives de la structure comme les fêtes de fin d'année, le Festival des Petitouts et toutes autres manifestations ou activités : Semaine Bleue, Grande Semaine de la Petite Enfance, Bibliothèque, promenade guidée, ...Il s'agit de permettre aux parents de se rencontrer, de faire connaissance, de rompre un certain isolement. Pour l'équipe, c'est le moyen de partager un moment convivial avec les enfants et leurs familles.

Avec le soutien du Relais Assistantes Maternelles, des réunions d'information sont proposées autour de thèmes comme, le sommeil, la nutrition, le jeu...ces réunions sont animées par des professionnels et permettent le débat entre parents et professionnels de la petite enfance. Par ailleurs, ces soirées-débats se déroulent de façon conviviale et permettent l'écoute et la parole de chacun.

Dans le même esprit, des ateliers d'éveil corporel et musical peuvent être proposés aux parents avec leurs enfants. Ils ont pour objectif de créer du lien et une meilleure intégration des enfants et des familles. Ils permettent également aux parents de visualiser le vécu de leur enfant au travers de la structure. Ils sécurisent les enfants et les parents. C'est également un moment de découverte qui renforce le lien parent/enfant dans un moment ludique et serein.

Ce projet d'établissement trace les grandes orientations du multi-accueil « Les Grappillous ».

Le Conseil Municipal, la direction des services, le directeur du multi-accueil et l'ensemble de l'équipe de professionnels s'engagent à faire vivre et à développer ce projet par des actions spécifiques et/ou ponctuelles.

Le présent projet d'Etablissement a été approuvé par la délibération n°39 du Conseil Municipal dans sa séance en date du 23 septembre 2021.

Le Maire,

Romain LOPEZ.